



COMMUNE DE BEGNINS

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA SYNDICATURE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 26 AVRIL 2026 (1^{er} tour)

Greffé municipal

Rte de St-Cergue 14
Case postale 14
1268 Begnins
Tél. : +41 22 366 21 19
E-mail : greffe@begnins.ch



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus d'ici au mardi 7 avril 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

ENSEMBLE

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire :

Mme/M.

ANNE STIEFEL

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

Rte de la Roche 5
1268 Begnins

Téléphone fixe :

022/366.4003

Tél. portable :

079/2297846

Courriel :

astiefel@bluewin.ch

Personne suppléante :

Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme personne suppléante)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

- Personnes candidates
- Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date :

30/03/2026

Heure :

16h38

Visa :

Greffé municipal
1268 Begnins

OBSERVATIONS :

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

26 AVRIL 2026 – ELECTION À LA SYNDICATURE (1^{er} tour)

COMMUNE : BEGNINS

DENOMINATION DE LA LISTE : ENSEMBLE

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F/M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
<i>(Nom + Prénom = max. 40 caractères)</i>									
1	STIEFEL	ANNE	F	01/03/1965	MARTIGNY	SYNDIQUE	Rte de la Roche 3 1163 Begnins		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

COMMUNE : BEGNINS

DENOMINATION DE LA LISTE : ENSEMBLE

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	FRANCESCATO	Gidon Franco	19-10-56	13 Rte de St-Cergue - BEGNINS		✓
2	Haldemann	Eric	12.09.56	Les Clavelières 1 - Begnins		✓
3	NICOLAS	Antoine	03/02/54	gd'Rue 9a Begnins		✓
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.